



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°23-95

Séance du 22 Décembre 2023

Date de convocation : 18/12/2023 L'an 2023, le 22 Décembre à 9h30, le Conseil  
Administrateurs en exercice : 17 d'Administration du CCAS de la ville de Tours,  
Administrateurs présents : 09/17 dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni  
Administrateurs votants : 14/17 dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Présents : 9/17

Pouvoirs : 5/17

Excusés : 3/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme WANNERROY ; Mme QUINTON ; M.  
BRUN ; M. GARNAUD ; M. MUSSARD ; M. OREAL ; Mme  
MAUDUIT et Mme SERRA.

Avaient donné pouvoir : M. le MAIRE à Mme MOUSSOUNI ; Mme DARIES à Mme SERRA ;  
Mme BLET à M. BRUN ; Mme LEVAVASSEUR à Mme MAUDUIT  
et Mme CANNE à M. MUSSARD.

Étaient absents excusés : M. PIERRE ; M. FLEISCH et Mme BECARD.

**Tome 1 - N°23-95 - OBJET : Décisions d'aides financières prises en application du règlement communal d'aide sociale facultative – novembre 2023.**

Différentes décisions ont été prises dans le cadre du règlement communal d'aide sociale facultative au cours du mois de novembre 2023.

	Aides CASF	Pour rappel, en 2022	Aides alimentaires d'urgence	Pour rappel, en 2022	Familles hébergées par le CCAS	PV Exceptionnels
<b>Septembre 2023</b>	17 204,55 €	14 606,24 €	1 200 €	1 225 €	174,46 €	-
<b>Octobre 2023</b>	23 863,15 €	17 563,61 €	1 605 €	1 250 €	2 476,89 €	-
<b>Novembre 2023</b>	19 557,52 €	20 149,62 €	1 120 €	1 055 €	4 463,93 €	-
<b>Cumul Année 2023</b>	198 445,27 €	186 051,90 €	11 090 €	11 850 €	25 436,43 €	20 270 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration entérinent ces décisions pour les montants énoncés.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Pour le Maire, Président du CCAS  
Et par Délégation  
La Directrice

Caroline MACIAG

